



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Direction des Routes ÎLE-DE-FRANCE

PRESENTATION GENERALE

EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE 2016 POUR LES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS Technicien principal (Homme ou femme)

Date limite d'inscription et de dépôt de dossier 15 mai 2017
Le cachet de la poste faisant foi

Date de l'épreuve d'admissibilité 1er juin 2017
Date des résultats d'admissibilité 6 juin 2017

Date de l'épreuve d'admission entretien oral avec le jury Du 26 au 30 juin 2017

EXAMEN PROFESSIONNEL OUVERT AUX CANDIDATS SUIVANTS:

Etre Ouvrier des Parcs et Ateliers, technicien de niveau 3 justifiant de 8 ans de services effectifs à la date du premier jour fixé pour les épreuves.

NOMBRE DE POSTE A POURVOIR : 2 postes

- Chef de projet service à l'usager et tunnels à DIET/UTER (1 poste)
- Adjoint au chef de l'unité DET/UIRC (1 poste)

(Une liste complémentaire pourra être établie)

COMMENT SE PROCURER LES DOSSIERS D'INSCRIPTION

➤ soit par téléchargement en page d'actualité sur le site intranet suivant :

http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_de_recrutement_opa_2017_tp_principale.pdf

➤ soit en vous présentant ou en écrivant à l'adresse suivante :

**Direction des Routes ÎLE-DE-FRANCE/Secrétariat Général Délégué
BRH - Pôle formation et Concours -
Mention Technicien principal- 2016
15/17, Rue Olof Palme
94046 CRETEIL Cedex
(Tél. 01 46 76 87 62 ou 01 46 76 88 31)**

I- Les conditions d'admission à concourir

Pour vous présenter à l'examen professionnel de technicien principal, vous devez remplir :

- **les conditions générales,**
- **et les conditions particulières exigées pour cet examen professionnel**

Les conditions générales

Être Ouvrier des Parcs et Ateliers, affecté à la Direction des Routes Île-de-France.

Les conditions particulières

Être Ouvrier des Parcs et Ateliers, technicien de niveau 3 justifiant de 8 ans de service effectif à la date du premier jour fixé pour les épreuves (1er juin 2017).

II- La procédure de recrutement

L'examen professionnel est organisé **en deux phases** :

1) Epreuve d'admissibilité (coefficient 1)

1. Un dossier rédigé par le candidat en 2 parties : **(en 3 exemplaires)**

- a) une partie présentant l'ensemble de la carrière du candidat, les expériences marquantes qui lui ont permis d'acquérir des aptitudes à l'encadrement et au pilotage d'actions (projets complexes, marchés, où autres), ainsi qu'une certaine autonomie ou une expertise particulière. Le candidat explicitera également ses motivations pour évoluer dans sa carrière.
- b) Une autre partie exposant un projet ou une thématique relative à son métier, au choix du candidat, qu'il développera lors d'un entretien oral afin d'illustrer ses facultés de synthèse et sa capacité à être force de proposition, en développant et en étayant un axe d'évolution technique ou organisationnel particulier (minimum 2 pages, maximum 4 pages)

2. Un curriculum vitae

Le jury attribuera une note allant de 0 à 20 à l'épreuve. (Coefficient 1)

2) Epreuve orale d'admission (coefficient 2)

Entretien avec le jury (durée : 30 minutes)

Cette épreuve est destinée à apprécier les aptitudes et les motivations du candidat à se présenter à ce concours, ainsi que son expérience professionnelle et ses capacités à occuper les fonctions correspondantes :

- a) Présentation devant le jury sur la base de son dossier, de l'ensemble de sa carrière en développant les expériences marquantes qui lui ont permis d'acquérir des aptitudes à l'encadrement et/ou pilotage d'actions ainsi que sa motivation - durée : environ 12 minutes avec questions/réponses)
- b) Présentation par le candidat du projet ou de la thématique qu'il a choisie et explicitée dans son dossier (développement, axes de progrès ou nouveaux mode d'organisation possibles pour l'avenir...)- durée : environ 12 minutes avec questions/réponses.
- c) Questions/réponses d'intérêt plus général. - durée : environ 6 minutes

Le jury attribuera une note allant de 0 à 20 (Coefficient 2).

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Nul ne peut être admis s'il n'a pas obtenu la moyenne de 10/20.

Le jury arrêtera la liste des candidats admis. Il pourra éventuellement constituer une liste complémentaire.

Il fixe la note minimale à l'épreuve sur dossier (admissibilité) pour être autorisé à passer l'épreuve orale (admission).

III- La carrière

Les missions et les activités de ces postes de Technicien Principal sont présentées sur la ou les fiche(s) de poste jointe(s) au présent avis d'examen professionnel.

La rémunération

Le salaire de base (zone 1) est de 2859,78€ brut à compter du 1^{er} février 2017.

Ce salaire brut peut être éventuellement complété par une prime de rendement, une prime d'ancienneté, une prime de métier et par une prime d'expérience qui est accordée à partir de 30 ans d'ancienneté.

Les astreintes éventuelles sont rémunérées.

Textes de références

Décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux Ouvriers des Parcs et Ateliers,

Arrêté interministériel du 2 décembre 1991 portant classification professionnelle des Ouvriers des Parcs et Ateliers,

Circulaire ministérielle DPS/GB2 du 20 mars 1997 relative à la classification des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Circulaire ministérielle du 3 juin 2003 relative aux nouvelles mesures de promotion des OPA applicables à compter de 2003.

FICHE DE POSTE

1. Intitulé du poste : Chef de projet service à l'utilisateur et tunnels au sein de l'unité « technologie des équipements et des réseaux »

2 - Corps et grades ciblés : OPA TP

3 - Situation professionnelle

Structure et position du poste

- DRIEA/Direction des Routes Ile de France (DiRIF) / Service d'Ingénierie pour la Modernisation, l'Entretien et l'Exploitation du Réseau (SIMEER) / Département d'Ingénierie équipements-tunnels (DIET) / Unité Technologie des équipements et des Réseaux (UTER).

Localisation : Créteil (94)

4 - Missions et activités

Les missions du service

Le SIMEER réalise des prestations d'ingénierie (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage et expertise) dans le domaine des infrastructures routières pour le compte du Service de Modernisation de la Route et du Service d'Exploitation et d'Entretien de la Route de la DiRIF sur le réseau routier national non concédé en Île-de-France (voies gérées par la DiRIF).

Les missions du département

Le département d'ingénierie équipements et tunnels (DIET) est le département d'ingénierie spécialisé dans le domaine des équipements et des tunnels. Il assure notamment les missions suivantes :

- réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique en phase études et travaux,
- réaliser occasionnellement la maîtrise d'œuvre des études et travaux, dans les domaines de la sécurité des tunnels et de la gestion du service à l'utilisateur,
- réaliser des études et des contrôles d'études externalisées.

Il participe à la modernisation des 22 tunnels en Île-de-France, à la réalisation du 23^{ème} et au développement et à la rénovation d'équipements dynamiques.

Les principales activités et responsabilités liées au poste

Le chef de projet de l'Unité Technologie des équipements et des Réseaux (UTER) est chargé de réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre de plusieurs projets parmi les projets de modernisation de tunnels en cours, de rénovation et de déplacement de sites techniques, de rénovation et de modernisation du service à l'utilisateur (CAC, SIRIUS, SCOOP) ou/et de remise en service de l'éclairage public, de la vidéo surveillance des voies... Le portefeuille d'opérations pourra varier, au cours du temps, en fonction du profil du chef de projet et de l'avancement des différentes opérations. Il pourra donc être sollicité pour travailler sur d'autres projets du département. A ce titre, ses activités consisteront notamment à :

- assurer l'interface entre le RDO (Responsable d'opération) de la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre, les bureaux d'études, les entreprises et les exploitants ;
- Prendre en considération les contraintes de l'exploitant aux différentes phases du projet, et si nécessaire les identifier et expliciter celles-ci pour le maître d'œuvre externe,
- piloter les études fonctionnelles et de faisabilité ainsi que la rédaction des programmes ; en appui à la MO, piloter les bureaux d'études -privés et RST- sur tous les aspects techniques
- définition du besoin, contribution à la rédaction des dossiers administratifs permettant de mettre en place des financements, rédaction de programme, établissement des dossiers de consultation des concepteurs, estimation des opérations puis des marchés
- selon la phase de l'opération, organiser et contrôler les études, les évaluations, la réalisation et l'exploitabilité des équipements et des réseaux en lien avec tous les acteurs (exploitant notamment) ; sur tous les aspects techniques
- vérifier, sur le terrain, la pertinence des études et la conformité des travaux réalisés aux études

approuvées :

- traitement des problèmes techniques aux différents stades de l'opération jusqu'à la mise en service et l'intégration à la documentation des ouvrages exécutés,

Le chef de projets représente en tant que de besoin le maître de l'ouvrage sur le chantier.

Le chef de projets peut intervenir simultanément sur plusieurs projets.

Le chef de projets se situe sous l'autorité hiérarchique du chef de département et de son adjoint. Il travaille en lien direct avec les responsables d'opération (A) du Département de Modernisation des équipements et tunnels. Il est responsable de ses productions (cahiers des charges, avis, rapports).

Le chef de projets n'a pas de responsabilité hiérarchique, mais il a la responsabilité fonctionnelle envers un ou plusieurs chargés d'études, dans le cadre d'équipes projet. A ce titre, il est amené à réaliser les entretiens d'évaluations avec les chargés d'étude qu'il encadre régulièrement.

Les conditions de travail et les contraintes du poste

- Bureau équipé, Véhicule de service en cas de besoin. Téléphone de service en cas de besoin.
- Déplacements occasionnels sur l'ensemble de la région Île-de-France et déplacement occasionnel en province.
- La nature des travaux pris en charge peut conduire à travailler ponctuellement de nuit.

5 - Compétences et ressources

Les principales compétences requises

- Connaissance de la réglementation en matière de sécurité des tunnels,
- Connaissances techniques des équipements dynamiques routiers et équipements de sécurité, ventilation, réseaux de télécommunication, vidéo et réseaux d'énergie (HT et BT) ;
- connaissances du code des marchés publics et des CCAG, de la loi MOP
- maîtrise des logiciels bureautiques et utilisation en lecture des outils de DAO,
- Aptitude au management d'une équipe projet,
- Sens des responsabilités-Autonomie,
- Capacités à travailler en mode « équipe projet », au dialogue en interne et externe, à s'organiser pour hiérarchiser les différentes missions.

L'acquisition peut aussi se faire en cours de poste par compagnonnage et en suivant des formations.

6 - Environnement du poste

Au sein de la DRIEA qui exerce des missions de pilotage, d'expertise et de conseil et de production en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de déplacements, la direction des routes Ile-de-France (DiRIF) exploite, entretient, gère et modernise le réseau routier national non concédé (RRN) de la région (1 300 km) dont une forte proportion d'autoroutes et voies rapides urbaines à très fort trafic. Le SIMEER est un partenaire privilégié du service de modernisation du réseau (SMR) et du service d'entretien et d'exploitation du réseau (SEER).

Le Chef de projets joue un rôle clef et, à ce titre, est amené à rencontrer et à coordonner un nombre important d'acteurs internes ou externes à la DiRIF (exploitants, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, Réseau Scientifique et Technique, laboratoires, collectivités locales, services d'intervention ...).

7 – Contacts

Frédéric ROCHER-LACOSTE – chef du Département d'Ingénierie Équipements et tunnels

Tél : 01.46.76.49.00 et 06 14.34.17.33

frederic.rocher-lacoste@developpement-durable.gouv.fr

FICHE DE POSTE

1. Intitulé du poste : Adjoint au chef de l'Unité Informatique et Réseaux Centraux

2 - Corps et grades ciblés : OPA TP

3 - Situation professionnelle

Structure et position du poste

DRIEA-IF/DiRIF/SEER/DET/UIRC

Sous l'autorité hiérarchique du chef de l'unité Informatique et Réseaux Centraux.

Localisation : 79B Avenue du Maréchal De Lattre De Tassigny 94000 CRETEIL

4 - Missions et activités

Les missions du service

Le service exploitation et entretien du réseau (SEER) garantit les déplacements des usagers dans des conditions optimales en assurant la gestion du trafic, la viabilité et l'entretien de son réseau. Dans l'accomplissement de cette mission, il veille en premier lieu à la sécurité des usagers qui utilisent ce réseau et des agents qui l'entretiennent.

Les missions du département

Le département de l'exploitation et des technologies (DET) est chargé d'assurer l'exploitation et la maintenance des systèmes dynamiques de gestion du trafic et de sécurité des tunnels.

Il définit et met en œuvre les politiques fonctionnelles et techniques liées à la gestion des déplacements et à l'information des usagers.

Les principales activités et responsabilités liées au poste

Seconder le chef d'unité dans les domaines suivants :

- La continuité d'exploitation des systèmes confiés à l'unité (supervision, maintenance corrective et préventive, gestion des incidents, gestion des problèmes, gestion de la sécurité, gestion des déploiements, élaboration des indicateurs et des tableaux de bord,...)
- Les développements informatiques des évolutions fonctionnelles, les adaptations techniques et les corrections d'anomalies de l'ensemble des systèmes informatiques SIRIUS et Tunnels
- Les études d'urbanisation et les évolutions des SI à long terme.
- Les évolutions des réseaux de transmission et d'énergie moyenne tension SIRIUS.
- Les avis sur la conception des nouveaux projets, sur la maintenabilité.
- La définition des périmètres d'intervention locaux (PCTT) et centraux (UIRC) pour l'informatique et les réseaux
- L'intégration des systèmes livrés dans les missions courantes de l'Unité
- La mise au point et le pilotage des marchés.
- La gestion du budget de l'Unité

Les conditions de travail et les contraintes du poste

Sujétions supplémentaires acceptées par l'agent

Astreinte et permanence informatiques

Pour parer à toute défaillance des systèmes d'exploitation du trafic, une permanence de jour et une astreinte pour la nuit et les jours fériés se relaient, offrant une vigilance 7J/7 et 24H/24.

La permanence consiste en une présence de 9h à 17h30 quatre jours par mois et par agent, les privant des horaires variables. L'astreinte dure une semaine, incluant week-end et jours fériés. Les agents en astreinte sont assignés à vérifier chaque soir et week-end que les systèmes sont bien



opérationnels. Astreinte et permanence se cumulent, positionnées si possible sur des semaines différentes.

Actuellement 7 agents effectuent ces rotations.

Compte tenu de la responsabilité opérationnelle associée à cette mission, de l'occurrence et la complexité des tâches à accomplir en astreinte (liées au vieillissement des systèmes et à l'empilement de générations successives de matériels et de technologies), de l'intérêt du service à bénéficier d'une réactivité certaine lors de pertes d'exploitation et des contraintes induites sur la vie privée, appartenir à cette astreinte ouvre droit à un dé plafonnement de la prime de métier d'OPA.

Management

Management des agents de l'unité lors des intérim du chef d'unité

Conditions matérielles

Ordinateur permettant d'effectuer les missions techniques, voiture de service en pool et téléphone portable de service attribué.

Horaires et saisonnalités : 35h – Horaires variables avec plage fixe

5 - Compétences et ressources

Les principales compétences requises

- Autonomie
- Capacité d'animation et de management
- Capacités de rédaction (Notes , procédures, DCE)
- Connaissances de plusieurs domaines techniques (Informatique, réseaux, électricité)
- Notion en matière de gestion du trafic et/ou de sécurité des tunnels.
- Capacité de gestion (marché, budget,..)
- Code des marchés publics
- Dynamisme et rigueur
- Esprit de synthèse et d'analyse

6 - Environnement du poste

L'unité informatique et réseaux centraux (UIRC) a pour mission de garantir le maintien en conditions opérationnelles et les évolutions des systèmes informatiques et des réseaux centraux supportant les services de sécurité et d'information routières.

7 – Contact

Olivier GUFFLET

Chef de l'unité informatique et réseaux centraux

(Tel : 01.41.78.74.16 - Courriel : olivier.gufflet@developpement-durable.gouv.fr)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET DE DEPOT DE DOSSIER

EXAMEN PROFESSIONNEL pour le recrutement
de

2 O.P.A. Techniciens principaux

Chef de projet service à l'utilisateur et tunnels à DIET/UTER (1 poste)

Adjoint au chef de l'unité DET/UIRC (1 poste)

à retourner avant le **15 MAI 2017**

(cachet de la poste faisant foi)

(dépôt avant 16h)

à

Direction des Routes d'Ile-de-France
BRH - Pôle de la formation et Concours
Mention OPA Technicien principal - 2016
15/17, rue Olof PALME
94 046 CRETEIL Cédex

Date de l'épreuve d'admissibilité

1^{er} juin 2017

Date des résultats d'admissibilité

6 juin 2017

Date de l'épreuve d'admission : entretien oral avec le jury

Du 26 au 30 juin 2017

Attention

Pour les candidats autorisés à passer l'épreuve orale, si **vous ne recevez pas de convocation pour l'entretien oral au plus tard le 19 juin 2017**, il vous appartient de vous manifester au plus vite en contactant le **Pôle formation et Concours**

DOSSIER D'INSCRIPTION

**EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR LE RECRUTEMENT AU TITRE DE 2016
DE 2 O.P.A. - Techniciens Principaux**

IDENTIFICATION ET DOMICILE :

Mme Mlle M.

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____

Poste tenu actuellement _____

Affectation actuelle _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone personnel : _____

Portable : _____

Professionnel : _____

Messagerie : _____

HANDICAP

Si vous êtes travailleur(euse) handicapé(e), remplissez cette rubrique et joignez les justificatifs de la CDAPH (commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées)

Vous êtes reconnu(e) travailleur(euse) handicapé(e) par la **CDAPH** ? oui non

Si oui, souhaitez-vous des aménagements particuliers en raison de votre situation personnelle ? (attestation médicale obligatoire établi par un médecin agréé par l'administration)
oui non

Si oui, de quelle nature ? (ex : 1/3 temps supplémentaire).....

- pour l'épreuve orale :

AVERTISSEMENT

Si vos déclarations, les renseignements fournis ce jour ou ultérieurement sont de nature à invalider votre candidature, vous vous exposez notamment à être radié(e) de la liste des candidats donc perdre le bénéfice de l'admissibilité ou de l'admission, ne pouvoir être nommé(e) en qualité de stagiaire ou de titulaire, et ce, que vous ayez été ou non de bonne foi.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier et avoir eu connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières d'accès au concours interne pour lequel je demande mon inscription.

Fait à le.....

Signature du candidat



**VOTRE DOSSIER D INSCRIPTION DOIT ETRE RETOURNÉ DÛMENT SIGNÉ
ACCOMPAGNE DES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'ADMISSIBILITE**

PIECES A JOINDRE POUR L'ADMISSIBILITE

**CONCOURS INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT AU TITRE DE 2016
DE 2 O.P.A. - Technicien principal**

1. Un dossier rédigé par le candidat en 2 parties : (en 3 exemplaires)
 - a) une partie présentant l'ensemble de la carrière du candidat, les expériences marquantes qui lui ont permis d'acquérir des aptitudes à l'encadrement et au pilotage d'actions (projets complexes, marchés, où autres), ainsi qu'une certaine autonomie ou une expertise particulière. Le candidat explicitera également ses motivations pour évoluer dans sa carrière.
 - b) Une autre partie exposant un projet ou une thématique relative à son métier, au choix du candidat, qu'il développera lors d'un entretien oral afin d'illustrer ses facultés de synthèse et sa capacité à être force de proposition, en développant et en étayant un axe d'évolution technique ou organisationnel particulier (minimum 2 pages, maximum 4 pages)

2. Un curriculum vitae



Date limite d'envoi :
LUNDI 15 MAI 2017
(dépôt avant 16h00)

Vérifier que votre dossier contient :

Dossier d'inscription Dossier Curriculum-vitae

Direction des Routes ÎLE-DE-FRANCE
Secrétariat Général Délégué
BRH - Pôle formation et Concours - Mention OPA Technicien principal -2016
15/17, Rue Olof Palme 94046 CRETEIL Cedex